

## Mgr Habert : "proclamer à temps et à contretemps la bonne nouvelle du mariage"

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [Diocèses](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 10 décembre 2012



Mgr Jacques Habert, évêque de Sées, [s'exprime](#) sur le mariage dans "L'Eglise dans l'Orne" n° 21 du 30 novembre :



"L'expression « mariage pour tous » est impropre pour définir le projet de loi présenté car s'il était voté, bien des gens ne pourraient toujours pas se marier. D'autres formes d'unions continueraient d'être reconnues comme illégales. Ainsi l'argument majeur de l'égalité et de la non-discrimination n'est pas pertinent. [...]

*Pourquoi l'Eglise tient-elle à parler dans ce débat qui ne concerne pas le mariage sacramentel ?*

L'Eglise intervient parce que dans toute société démocratique chaque individu et institution a le droit de s'exprimer. Refuser à l'Eglise le droit de parler au nom de la laïcité est un grave contresens. La laïcité, c'est veiller à ce qu'aucune religion ne soit favorisée, ou ne devienne une « religion d'état ». Ce principe n'indique pas que les croyants soient disqualifiés pour prendre la parole. Chrétiens, nous portons une conception de l'homme, de la vie en société ; nous voulons l'exprimer dans le souci du bien commun. Notre réflexion au moment de l'examen des lois de bioéthique en est une preuve récente tout comme nos interventions et propositions régulières dans le domaine social, celui de la paix, de l'action caritative, de l'enseignement, de l'éducation, de l'écologie... L'Eglise est concernée par le devenir de tout homme et de tout l'homme. Elle a un devoir de parole et d'action. En ce domaine, et en ce cinquantième anniversaire du concile Vatican II, souvenons-nous de la constitution *Gaudium et Spes*. Les pères conciliaires se posaient la question des problèmes les plus urgents dans le monde de ce temps. En premier lieu ils répondaient : la dignité du mariage et de la famille. Déjà ils s'exprimaient en des termes d'une grande vigueur : La santé de la personne et de la société tant humaine que chrétienne est étroitement liée à la prospérité de la communauté conjugale et familiale. Le Concile se propose d'éclairer et d'encourager les chrétiens, ainsi que tous ceux qui s'efforcent de sauvegarder et de promouvoir la dignité originelle et la valeur privilégiée et sacrée de l'état de mariage. Tous ceux qui exercent une influence sur les communautés et les groupes sociaux doivent s'appliquer efficacement à promouvoir le mariage et la famille.

[...] Les chrétiens sont invités, au nom même de leur baptême, à agir selon ce qu'ils estiment être le plus juste, le plus efficace. Beaucoup aussi envoient ou vont envoyer des lettres aux élus, certains sont présents à des débats, d'autres encore font le choix de la prière et du jeûne. Aucune de ces actions ne doit être rejetée, elles sont complémentaires.

*Dans les semaines qui viennent, que devons-nous faire ?*

Continuer de nous mobiliser, certains signes sont encourageants en ce sens. Nous ne défendons pas une vérité confessionnelle, nous nous mobilisons pour le service des familles et des enfants. Mettons bien les enfants au centre du débat. La Convention des Droits de l'enfant de l'O.N.U stipule expressément qu'un enfant, dans la mesure du possible, a droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux. Hélas cette situation idéale est parfois impossible à tenir. Les situations subies par les enfants sont déjà trop nombreuses, n'y ajoutons pas des situations créées de toutes pièces par la loi. Avons-nous bien pris en compte qu'il est discriminant pour un enfant de légiférer pour organiser une situation où il sera dans l'impossibilité de grandir dans ce cadre structurant d'un père et d'une mère ? Sur un plan pastoral, il me semble que cette crise nous invite aussi à proclamer à temps et à contretemps la bonne nouvelle du mariage chrétien. Il vise à rendre stable une communauté de vie et d'amour

pour une croissance et une éducation sur fond d'altérité homme/femme, c'est à dire du constat fondamental que fécondité biologique et fécondité sociale se font à partir de la différence et de la complémentarité. Oublier cela c'est fragiliser la société toute entière."